



LANDINUX

199, chemin de Baillé
40320 ARBOUCAVE
www.landinux.org
siret : 492 238 092 00018

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Le mercredi 27 novembre 2024 18H00, à Geaune, les membres de l'association **Landinux** se sont réunis en **Assemblée Générale ordinaire (A.G.)**.

Sont présents trois membres en présentiel, deux en visio-conférence, soit un total de 5 sur 3 membres du **C.A.**

Le quorum est atteint.

La séance débute à 18h30.

Il est désigné, en qualité de président de séance, François Vidal

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, Tom Duarte

Le président rappelle l'ordre du jour :

- **Déménagement du siège social de l'association**
- **Les besoins pour la déclaration en préfecture des nouveaux membres du C.A.**
- **L'accès à l'ensemble du C.A. des codes d'accès sur les différentes plateformes de l'association**
- **Méthode d'administration et de gestion de l'association**

Déménagement du siège social de l'association

Le président demande à enregistrer le nouveau siège social à Montfort-en-Chalosse, à contrario, le trésorier propose de l'enregistrer à l'adresse de l'actuelle salle informatique utilisé historiquement par l'association à Geaune, laquelle est mise à disposition gracieusement par la commune de Geaune.

Il est convenu que les courriers papier seront transférés par mail directement au Président et Secrétaire de Landinux.

L'adresse est désigné par 2 voix contre 1 en faveur du lieu d'exercice historique.

Le nouveau siège social sera donc domicilié ainsi :

Landinux
27, route de la Chalosse
40320 Geaune

Les besoins pour la déclaration en préfecture du nouveau bureau

Le président a besoin des données suivantes pour pouvoir faire la déclaration en préfecture :

Nom/Prénom/Adresse postale/Profession/Nationalité, éventuellement documents d'identité.

La récupération des codes d'accès sur les différentes plateformes de

l'association

Une demande expresse du trésorier pour obtenir rapidement la récupération des codes d'accès des plateformes utilisées par Landinux qui ont été modifiées par le nouveau président sans être transmis aux autres membres du C.A. .

Le nouveau président dans un souci de sécurité et de confidentialité a effectué ces modifications.

Cependant, il est fermement proposé que l'ensemble des membres du C.A. disposent de l'ensemble des identifiants et codes d'accès et se doivent d'être informés dans les plus brefs délais de tous changements.

Cette résolution est adoptée à 3 voies sur 3.

Méthode d'administration et de gestion de l'association

Le président exprime sa demande à ce que la gestion et l'administration se fasse exclusivement sous Linux et avec des logiciels libres.

Cette résolution est adoptée à 3 voies sur 3.

Points à aborder lors de la prochaine réunion du CA

- Ateliers au local de Geaune
- Détails de gestion
- Étendre les activités en dehors des frontières Landaise ...
- Consulter l'association AG2i dans le Gers

Est prévue le 18 décembre 2024 à 18h la prochaine réunion de l'association pour développer les points décidés ce jour.

Fait à Geaune le 27 novembre 2024

Le président de séance :
François Vidal,
Président

Bastien Baltazar,
Trésorier

Le secrétaire de séance :
Tom Duarte,
Secrétaire